VILLE DE
LA TUQUE

# Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 1er septembre 2021 à 19 h 06 au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

| | | |
|---|---|---|
| Membres présents : | Monsieur | René Mercure, conseiller et président |
| | Madame | Denise Hébert, membre |
| | Messieurs | Denis Adams, membre |
| | | Rémy Bélanger, membre |
| | | Pierre Gélinas, membre |
| Officiers municipaux : | Messieurs | Luc Fortin, surintendant Service des travaux publics |
| | | Frédéric Paquette, inspecteur municipal en environnement |

Madame Alexia Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 13 personnes présentes.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le conseiller monsieur René Mercure procède à l'ouverture de la présente assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à cette rencontre.

---

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller, monsieur René Mercure fait la lecture de l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre Gélinas
**APPUYÉ PAR** monsieur Rémy Bélanger

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'**ajout** de sujets au point divers.

## ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2020
4. Suivi au procès-verbal du 9 septembre 2020
5. Travaux réalisés en 2021 et à venir
6. Priorités et budget 2022
7. Téléphonie cellulaire / Mise à jour
8. Divers
9. Période de questions
10. Fin de la rencontre

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** madame Denise Hébert
**APPUYÉ PAR** monsieur Denis Adams

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal du 9 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le conseiller et président monsieur René Mercure revient sur les sujets traités lors de la dernière rencontre du conseil de quartier du 9 septembre 2020 entre autres le bassin versant Saint-Maurice et le Programme des puits artésien.

L'inspecteur municipal en environnement monsieur Frédéric Paquette explique que cela vise à mettre en place un programme d'analyse de l'eau et la prise d'échantillonnage de l'eau des puits artésien afin d'obtenir l'information sur la qualité de l'eau sur le territoire. Actuellement, une étude est réalisée et l'objectif est d'obtenir une grande participation afin de réduire les coûts pour rendre le tout plus facilitant pour les gens. On doit analyser le scénario d'une firme mandatée ou la fourniture de trousse par la Municipalité. Nous devons tenir compte des horaires de laboratoires pour l'analyse ce qui cause une contrainte à ce niveau. Une recommandation sera soumise aux membres du conseil pour décision.

**Q :** Le citoyen monsieur Claude Boudreau revient sur le diagnostic de l'analyse de l'eau effectué à son domicile par une firme dont celle-ci offre les systèmes de filtration et de traitement de l'eau. Celui-ci ne croit pas en la crédibilité de celle-ci.

**R :** L'inspecteur explique que lorsqu'une personne reçoit un diagnostic négatif de l'eau, celle-ci se questionne sur les actions à poser donc l'entreprise offre la solution, soit un système de filtration et de traitement de l'eau par nécessité.

**Q :** Monsieur Boudreau revient sur une situation survenue dans les années 1990 où celui-ci avait remis de l'eau embouteillée à la firme pour analyse et a reçu le diagnostic d'eau non pas potable alors qu'il s'agissait de l'eau potable ne provenant pas du puit.

**R :** Monsieur Paquette affirme que cette situation est un exemple spécifique et comprend son point de vue.

**Q :** Le citoyen monsieur Guy St-Amand se questionne à savoir si l'analyse de l'eau provenant des lacs situés sur le territoire peut être inclues à l'intérieur de ce programme puisque plusieurs personnes utilisent cette eau tel qu'au Lac La Tuque.

**R :** L'inspecteur mentionne que ce type de processus d'analyse est complètement différent et qu'il s'agit de la juridiction du ministère de l'Environnement. La Municipalité souhaiterait mettre en place un programme semblable au programme d'acquisition de connaissance des eaux souterraines actuellement en place par le Ministère. À l'heure actuelle, l'analyse de l'eau provenant de lacs se fait volontairement par un réseau de surveillance des lacs dont la responsabilité revient au Ministère.

**Q :** La citoyenne madame Suzie Girard se questionne à savoir si l'analyse des eaux pourrait s'effectuer ici même à La Tuque.

**R :** Monsieur Paquette explique que cette procédure doit être effectuée par des laboratoires accrédités par le gouvernement afin de garantir le résultat. Il y a seulement quelques laboratoires tel qu'Environnex, l'entreprise mandatée par la Municipalité pour effectuer l'analyse de l'eau potable et les systèmes de traitement des eaux.

**Q :** La citoyenne demande si celle-ci pourrait se déplacer à La Tuque.

**R :** L'inspecteur considère qu'elle pourrait potentiellement ouvrir une succursale dans la région, toutefois on doit analyser l'entièreté du dossier pour l'établissement du programme. On regarde également la possibilité d'effectuer un parallèle avec le programme de fosses septiques.

**R :** Monsieur Mercure ajoute en complément qu'ils regardent les possibilités d'utiliser le camion vacuum de la Municipalité toute en étudiant la rentabilité et les coûts reliés à ces actions.

Monsieur Paquette mentionne que certains chemins ne sont également pas accessibles donc cela cause un inconvénient dans les déplacements de l'entrepreneur.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Mercure revient sur les commentaires du citoyen monsieur Alain Cloutier relativement au panneau interdisant de jeter des déchets, situé au bout du chemin du Lac-à-Beauce. Un panneau fut remis en place considérant que d'autres actions ne peuvent être posées relativement à cette situation. En ce qui concerne le retrait d'asphalte dans cette portion, celle-ci sera plutôt réaménagée sur le chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce afin de servir aux résidents de ce secteur.

**Q :** Le citoyen monsieur Alain Cloutier s'interroge sur les prochaines étapes en ce qui concerne le pavage de la courbe située à la hauteur du chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce.

**R :** Le surintendant des travaux publics, monsieur Luc Fortin, explique que les travaux ont été effectués temporairement et seront refait ultérieurement. La Municipalité procède à ces demandes selon le degré d'urgence donc ils sont intervenus rapidement à cet endroit afin de sécuriser les lieux.

**Q :** Monsieur Cloutier souligne les travaux de pavage effectués sur le chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce et demande à qui revient la décision des travaux à réaliser.

**R :** Monsieur Fortin mentionne qu'un comité est formé et effectue une tournée du secteur afin de vérifier les endroits plus susceptibles d'entrevoir des réparations. Les travaux publics procèdent également aux réparations selon les plaintes adressées à la Municipalité.

Le président revient sur la fermeture du parc du rang des Hamelin et mentionne qu'une visite des lieux a eu lieu en présence de madame Estelle Paulhus et monsieur Rémy Bélanger afin d'analyser le dossier. Lors de cette visite, il a été constaté une haute fréquentation et le bon état des modules en place. Un rapport de constations fut remis au conseil municipal pour rendre une décision. Pour les raisons soumises, il a été entendu de conserver le parc considérant également l'arrivée de nouvelles familles dans le secteur.

En ce qui concerne la vitesse dans ce secteur, plusieurs plaintes ont été adressées dont la Sûreté du Québec a été mise aux faits de la situation. Cette situation semble être un facteur de l'ouverture de la forêt école causant une haute circulation.

Relativement au viaduc du rang des Hamelin, une demande adressée à monsieur Luc Fortin fut effectuée afin de vérifier auprès du ministère des Transports du Québec des solutions pour le déblaiement de la neige. À l'heure actuelle, celui-ci poursuit le dossier considérant qu'il demeure en attente de solutions puisque le Ministère a adressé une réponse défavorable.

Pour ce qui est des glissières installées sur le chemin du Contour-de-Lac-à-Beauce, aucun commentaire négatif n'a été reçu donc celui-ci souligne le beau travail.

En ce qui a trait à la rue Bourassa, monsieur Mercure rappelle qu'une demande pour du débroussaillage avait été effectuée par madame Denise Hébert dont les travaux ont été réalisés cette année et profite de l'occasion pour souligner le travail de l'entrepreneur.

Monsieur Fortin mentionne qu'une réparation doit être apportée à l'entrée du pont du côté Ouest sur le chemin Bourassa.

Monsieur Mercure revient sur la rencontre tenue ce lundi après-midi avec le ministère des Transports du Québec en lien avec quelques dossiers entre autres la vitesse sur la route 155 Sud entre les kilomètres 102 et 109. Plusieurs plaintes ont été adressées au sujet des freins moteurs et la limite de vitesse dans ce secteur. En conclusion de cette rencontre, la Municipalité doit recueillir la signature de chacun des citoyens demandant le changement de la limite de vitesse considérant la hausse dans ce secteur pour le déplacement du panneau.

Pour ce qui est de la ligne pointillée, une étude de vitesse sera effectuée à l'aide d'un ruban apposé sur la chaussée calculant la vitesse en lien avec le nombre de véhicule qui circulent sur cette portion de route.

Dans un autre ordre d'idées, des lumières ainsi qu'un endroit pour changer les patins seront aménagés à la patinoire du secteur Carignan.

Lors d'une assemblée publique, la citoyenne madame Line Côté avait discuté d'un module manquant au parc du secteur Carignan. Monsieur Mercure souligne avoir reçu la confirmation dès cet après-midi que celui-ci sera remis en place.

En terminant, monsieur Mercure revient sur le phénomène de la Renouée du Japon arrivé au Québec depuis quelques années. L'inspecteur en environnement monsieur Frédéric Paquette explique qu'au niveau du Ministère, la méthode d'éradication d'installation d'une bâche noire au sol pour étouffer le sol ne suffit pas à cette plante envahissante. Les techniques actuelles ne fonctionnent pas donc actuellement nous devons procéder à l'excavation de la terre pour en remettre de la nouvelle et ainsi décontaminer la terre contaminée. On conseille aux gens de couper et brûler cette plante, le tout en respect des règlements de brûlage.

**Q** : Une citoyenne demande de quelle façon cette plante est arrivée au Québec.

**R** : M. Paquette mentionne qu'il est probable que celle-ci ait été vendue dans une serre comme étant une belle fleur blanche sans connaître les ravages que celle-ci causerait.

---

## 5. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021 ET À VENIR

Le surintendant des travaux publics de Ville de La Tuque, monsieur Luc Fortin revient sur les différents travaux de pavage effectués dont 35 000 $ ont été investis dans le secteur du Lac-à-Beauce, une somme d'environ 37 000 $ au niveau du rang des Hamelin et 80 000 $ pour le chemin des Pionniers.

Une grande amélioration a été apportée en ce qui a trait à la qualité du pavage. Les fondations sont travaillées davantage afin d'assurer une meilleure durabilité. En ce qui concerne le secteur Lac-à-Beauce, une amélioration de l'espace des milieux plus restreints a été effectuée. De plus, monsieur Fortin mentionne que le ministère des Transports offre un programme PIIRL afin d'offrir aux Municipalités une aide financière sous la présentation d'un plan de relance. Dans le cadre de celui-ci, la Ville de La Tuque travaille en collaboration avec la firme Englobe pour effectuer des tests sur le pavage, les fissures au sol et les ornières. Un rapport de cette analyse et en rédaction par la firme et sera transmis prochainement à la Municipalité. En vue de bénéficier de cette aide, l'ingénieur monsieur Guillaume Dontigny présentera une demande accompagnée du rapport au Ministère d'ici la fin de l'année 2021.

**Q :** Le membre monsieur Denis Adams demande si les fossés sont intégrés à l'intérieur de cette étude par la firme Englobe.

**R :** Monsieur Fortin confirme que seule la surface d'asphalte est étudiée par celle-ci.

**Q :** Le citoyen monsieur Frédéric Lavergne revient sur le dernier rapport de la firme il y a quelques années dans lequel les coûts estimés s'élevaient à plus de 2 millions de dollars en terme de fondation de chemins. Il s'interroge à savoir s'il s'agit d'un rapport de mise à jour.

**R :** M. Fortin affirme que le rapport contient des mises à jour puisqu'il s'agit d'un programme supplémentaire.

**Q:** Le membre monsieur Rémy Bélanger revient sur une portion du chemin dans le rang des Hamelin et demande pour quelle raison la Municipalité n'a pu poursuivre les travaux à cet endroit considérant que la machinerie était déjà en place.

**R :** Le surintendant explique que cela engendre des coûts supplémentaires.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Fortin informe les gens que la Municipalité demeure en attente de l'autorisation d'Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau sur le chemin Bourassa. De plus, des glissières de sécurité ont été installées en plus du débroussaillage. Des travaux de rechargement seront effectués à compter de demain dans ce secteur ainsi que l'étendue d'abat-poussière prévu à compter de mardi prochain.

**Q :** Le citoyen monsieur Denis Hébert revient sur l'installation de bloc de ciment dans le secteur de la rue Bourassa et demande à quel moment la Ville procédera au déplacement de celui-ci.

**R :** Monsieur Fortin confirme qu'il travaille actuellement sur le dossier toutefois, il ne peut déplacer ce bloc de ciment considérant qu'il se trouve près d'un ruisseau.

**Q :** Monsieur Hébert mentionne qu'en saison hivernale, la situation est problématique ne permettant pas à deux véhicules de se rencontrer donc cela présente un risque.

Monsieur Fortin informe les gens demeurant le Contour-du-Lac-à-Beauce que des travaux d'élagage seront effectués dans le secteur afin de permettre au camion de vidanges de circuler.

**Q** : Le membre monsieur Denis Adams revient sur le projet des fossés exposé il y a plus de 10 ans. Il s'agit principalement d'une question de sécurité.

M. Fortin mentionne conserver le dossier sur son bureau et qu'une tournée est effectuée annuellement pour la vérification des fossés et des calvettes afin d'éviter toutes obstructions.

---

## 6. PRIORITÉS ET BUDGET 2022

Monsieur Mercure mentionne que la préparation du budget 2022 débutera dans les environs du mois d'octobre. Celui-ci sera adopté lors des assemblées publiques du mois de décembre.

Le budget 2021 a permis l'augmentation de sommes pour le secteur de la voirie.

Le président souhaite que le budget soit davantage bonifié pour les futurs travaux.

---

## 7. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE / MISE À JOUR

Le président fait une brève mise à jour du dossier de la téléphonie cellulaire par Solutions Ambra. Au niveau du secteur Lac-à-Beauce, la fibre optique est enfouie toutefois, on a rencontré de petits retards au niveau de la galvanisation du métal des tours. Quelques contraintes ont été rencontrées en ce qui a trait à l'emplacement de certaines tours dont on doit obtenir l'autorisation de droit de passage des propriétaires pour l'installation de celles-ci.

**Q :** Le citoyen monsieur Guy Caron demande s'il y aura d'autres tours en plus de celles actuellement en place.

**R :** Monsieur Mercure confirme l'emplacement d'une tour à Festubert, une à Lac-à-Beauce, une à La Bostonnais dans le secteur du Lac-aux-Brochets et Lac-Chat. La fibre optique passe par Hervey-Jonction pour ensuite alimenter chacune de ses tours.

**Q :** La citoyenne madame Nadine Cossette, demeurant au kilomètre 94 de la route 155 Sud, se questionne à savoir s'il y aura une tour qui desservira ce secteur.

**R :** M. Mercure affirme qu'une tour sera implantée pour couvrir la route 155. Toutefois, il reviendra avec la confirmation.

Le président mentionne que la Ville de La Tuque a appuyé la firme Solutions Ambra pour l'ajout de tours supplémentaires cependant, les subventions doivent être acceptés pour la réalisation des projets.

**Q :** La citoyenne madame Sandra Van Doorn, demeurant au Lac-aux-Brochets mentionne avoir discuté avec l'un des résidents qui travaille pour Télébec et celui-ci souligne une problématique au niveau des fournisseurs de service cellulaire.

**R :** Monsieur Mercure mentionne que Solutions Ambra n'est pas un fournisseur de service, mais qu'une possibilité que le fournisseur Bell installe des tours afin de fournir la téléphonie cellulaire. Actuellement, il ne possède pas plus d'information à ce sujet. Aux dernières nouvelles, il y aurait l'entreprise Ecotel qui pourrait également fournir l'Internet.

Monsieur Mercure mentionne que la députée madame Marie-Louise Tardif ainsi que le député monsieur François-Philippe Champagne ont annoncé une subvention au montant de 9,5 millions de dollars à l'entreprise Explornet afin d'enlever l'Internet partout aux endroits dotés d'un compteur en Haut-Mauricie et ce, d'ici l'automne 2022.

**Q :** le citoyen monsieur Guy St-Amand demande la possibilité que le conseil d'agglomération communique avec ceux-ci afin de permettre aux gens du secteur du Lac La Tuque de bénéficier de ces services et demande d'obtenir un suivi à cet effet.

**R :** Monsieur Mercure mentionne que Ville de La Tuque est actuellement en attente de l'entreprise Explornet afin de connaître les endroits à desservir. Toutefois, il rappelle qu'Explornet procédera à l'installation d'équipement partout où l'électricité est accessible. En terminant, le président assurera un suivi lorsqu'il y aura davantage de développement.

**Q :** Le citoyen monsieur Sylvain Greffard mentionne que les résidents du secteur du Lac-aux-Brochets sont déjà desservis à l'heure actuelle via le satellite donc il se questionne à savoir si ceux-ci seront inclus parmi leurs nouvelles installations.

---

## 8. DIVERS

**Q :** Le membre monsieur Rémy Bélanger revient sur les freins moteurs utilisés par les conducteurs de camions lourds, lesquels causent beaucoup de bruit. Celui-ci rapporte le mécontentement des résidents du rang des Hamelin et s'interroge sur les actions à entreprendre par la Sûreté du Québec dont la sensibilisation.

**Q :** Le citoyen monsieur Claude Boudreau affirme qu'une situation similaire se produit également devant sa résidence sur la route 155 Sud.

**R :** M. Mercure mentionne que la situation sera davantage analysée et qu'une différence peut être apportée avec l'application de petits gestes.

**Q :** Le citoyen monsieur Sylvain Greffard s'adresse à monsieur Mercure concernant la politique d'aide financière pour les secteurs ruraux et forestiers. Étant le président de l'Association des propriétaires du Lac-aux-Brochets, celui-ci mentionne avoir reçu plus tôt la semaine dernière, la subvention octroyée pour l'association dont une diminution fut observée. Il demande à cet effet si cette aide sera éventuellement bonifiée.

**R** : M. Mercure mentionne que le comité qui sera mis en place analysera chacune des demandes et apportera les modifications en conséquence.

**Q** : Monsieur Greffard rappelle qu'ils sont plus de 40 membres de l'association et plus de 50 % sont des résidents permanents dont les frais d'entretien du chemin sont habituellement couverts par cette aide financière. L'aide octroyée dernièrement ne suffit pas pour défrayer les frais reliés à l'entretien.

**R :** Le président explique que certaines associations n'obtenaient pratiquement pas d'aide financière tandis que d'autres bénéficiaient de celle-ci pour effectuer divers travaux. Les demandes seront davantage analysées afin de redéfinir les critères et répartir les sommes selon les projets soumis au comité.

**Q** : Monsieur Greffard insiste sur le fait que la malgré l'ensemble des projets soumis, l'association fut tout de même pénalisée.

**Q** : La citoyenne madame Sandra Van Doorn se questionne à savoir si la problématique provient du montant maximal de l'aide financière à répartir.

**R :** Le président mentionne que le budget sera évalué afin de tenter de bonifier les sommes.

**Q :** Le citoyen monsieur Guy St-Amant suggère que les demandes soumises soient évaluées en fonction de l'assiette fiscale de l'association et du kilométrage à entretenir par celle-ci afin que les montants soient ajustés en conséquence.

**R** : M. Mercure mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec celui-ci et Ville de La Tuque afin d'expliquer le processus. De plus, les propositions soumises seront apportées à l'attention du comité d'analyse.

**Q :** Le citoyen monsieur Guy Caron revient sur les associations qui utilisent les sommes pour d'autres raisons et mentionne que d'autres sont pénalisées pour ces raisons. Il s'adresse au président et lui fait part de son mécontentement.

**R :** Monsieur Mercure réitère qu'ils tenteront de trouver un programme qui conviendra aux associations.

**Q :** Monsieur Caron fait état de son point de vue.

**R :** Le président souligne son implication au sein du conseil municipal et tente d'apporter des améliorations au niveau des programmes d'aide financières pour les associations.

**Q :** M. Caron souhaite obtenir davantage d'informations en ce qui a trait au nombre d'associations faisant une demande ainsi que les sommes réparties à celles-ci.

**R :** M. Mercure confirme que les informations pourront être fournies par le biais d'une demande d'accès à l'information adressée au Service du greffe.

**Q :** Monsieur Caron se dit mécontent de la situation.

**R :** Le président mentionne que les commentaires seront portés à l'attention du comité.

**Q :** Monsieur Greffard demande qu'une réévaluation des demandes soit effectuée en tenant compte de la situation de chacune des associations.

**Q :** Madame Van Doorn résume les propos énumérés plus tôt en lien avec la problématique soulevée.

**Q :** M. St-Amand demande si les gens seront consultés pour l'amélioration des programmes.

**R :** M. Mercure reviendra avec un suivi à cet effet. Des analyses approfondies seront également effectuées.

**Q :** Monsieur Boudreault demande si Ville de La Tuque offre du soutien pour compléter le formulaire de demande d'aide financière.

**R :** Monsieur Mercure mentionne que la Municipalité offre du soutien aux gens qui communiquent avec celle-ci.

---

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors d'une rencontre d'association, une citoyenne a adressé une question au sujet du montant restant à payer relativement à la taxe prélevée sur la dette de l'ancienne Mauricie.

Monsieur Mercure revient avec l'information dont le solde restant au 31 décembre 2020 est de 213 849 $ à la dette avec le taux du rôle d'évaluation foncière. D'ici 2024, la dette de la Haute-Mauricie sera complètement amortie.

**Q :** Monsieur Boudreault ajoute en complément d'information relativement à cette dette que le solde restant provient de deux chemins.

**Q :** Le citoyen monsieur Frédéric Lavergne revient sur une problématique au niveau des embarcations provenant de différents endroits sur les divers cours d'eau. Il se questionne sur la possibilité d'implanter une station de lavage afin d'éviter tout type de contamination.

---

## 10. FIN DE LA RENCONTRE

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** madame Denise Hébert
**APPUYÉ PAR** monsieur Denis Adams

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'assemblée soit levée à 21 h 11.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Clément Dubé**
**Conseiller et président**

**Alexia Vézina**
**Secrétaire**